

une rente annuelle de 150 Rt, la moitié de sa quote-part de cette seigneurie « sans en réserver la moindre part pour elle ». ⁶⁹⁾

Les Portzheim-Oberhausen avaient deux enfants ainsi qu'il résulte d'un acte du notaire Stavens de Bruxelles du 5-11-1805 constatant la radiation d'une inscription hypothécaire contre Madeleine d'Oberhausen, veuve de François Charles de Portzheim et ses enfants Jean-François et Anne Lucie, sur des immeubles sis à Niedercolpach. ⁷⁰⁾

Comme nous l'avons vu, il existait encore une autre veuve de Pfortzheim, en difficultés avec les paroissiens de Colpach. C'était la femme de

D) CLAUDE CHARLES, quatrième fils des époux Pfortzheim-Bergh.

Déjà en 1686 il est question de la veuve de Claude Charles de Portzem, née Marie Salomé de Reiffenberg (voir fasc. XVII). ⁷¹⁾

Le 14-3-1730 la veuve de Porzem, codécimateur à Rambrouch et à Colpach, sollicite l'autorisation de mettre en coupes un bois pour pouvoir faire son dû dans les réparations des églises des dits lieux, « déjà adjudgées aux entrepreneurs ». Par décision du 30 octobre de la même année, le Conseil Provincial autorise les enfants mineurs de Claude-Charles à mettre en coupes le bois sis près de Rengel (Ringel). ⁷²⁾

Enfin, en 1733, le curé Philippe Charles de Pfortzheim eut la satisfaction de voir les décimateurs se décider à la construction de la nouvelle église de Niedercolpach que l'on érigea sur le monticule Martini, à proximité du château et du presbytère. ⁷³⁾

E) JEAN PHILIPPE, mort avant 1682, était le cadet des enfants de Charles Théodore de Pfortzheim-de Bergh. Il avait cinq enfants : 1. Albert, 2. Philippe-Ernest, 3. Charles, 4. François et 5. Elisabeth.

2. Dans des actes datés des 21-11-1689 et 1-2-1691, PHILIPPE-ERNEST de Portzem est dit chapelain de la chapelle Ste-Croix à Beuvange, sur collation de Marguerite de Berg, dite Colpach. ⁷⁴⁾

3. CHARLES, frère du précédent, serait-ce le Charles de Pfortzheim qui, par acte du 5-12-1690, légua 30 thalers à l'abbaye de Hosingen ainsi qu'une petite rente à Eisenbach « à charge de faire chanter annuellement une grande messe le jour de la Ste-Dorothee »? ⁷⁵⁾

Nous nous demandons aussi s'il est à identifier avec le Louis Charles qui fut l'époux de Marie Marguerite Koller et qui, avec l'accord de sa femme, fit son testament devant le notaire Forron d'Arlon, le 2-9-1721, au château de Colpach. A retenir le passage par lequel l'échevin J. Nic. Perlé d'Arlon fut institué curateur « ad haec » avec mission de s'occuper de l'éducation des enfants du testateur : Philippe Charles (âgé d'environ 6 ans et demi) (qui suit) et Anne-Françoise (âgée d'environ 6 mois), et de s'entendre avec Jean Henry au sujet des biens engagés de Schoenecken et de Bailier, paroisse de Weiswampach. ^{75)bis)}